Nations Unies ST/ADM/SER.B/911

Secrétariat

Distr. générale
29 décembre 2014
Français
Original : anglais

Calcul des contributions des États non membres au financement des dépenses de 2015, au titre de leur participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

1. Dans sa résolution 44/197 B, l'Assemblée générale a fait sienne la proposition relative à la révision de la méthode de calcul des contributions des États non membres exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions(A/44/11 et Add.1 et Add.1/Corr.1). Cette méthode prévoit la mise en recouvrement des contributions sur la base d'un montant annuel forfaitaire, en début d'année civile. Le montant annuel forfaitaire est calculé pour chaque État non membre par application à l'assiette des contributions d'un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions est le montant total net des contributions au titre du budget ordinaire de l'ONU, corrigé des remboursements d'impôt. Dans sa résolution 58/1 B, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège soit fixé à 50 % du montant théorique de la quote-part et que les prochains examens périodiques de ce pourcentage soient suspendus. Par sa décision 68/548, l'Assemblée générale a décidé que l'État de Palestine devait contribuer au financement des dépenses de l'Organisation pour 2012, 2013, 2014 et 2015 à hauteur de 0,005 % du montant théorique de la quote-part, base sur laquelle sont calculés les montants forfaitaires annuels.

2. Pour 2015, l'assiette des contributions s'élève à 2 713 564 600 dollars, comme il est indiqué dans le document ST/ADM/SER.B/910. Les contributions dues par les États non membres pour 2015 sont indiquées ci-dessous.

			Montant annuel forfaitaire	
État non membre	*Assiette (dollars É.-U.)*	*Quote-part applicable*	*Proportion de la quote-part applicable (pourcentage)*	*Montant exigible (dollars É.-U.)*
Saint-Siège	2 713 564 600	0,001 %	50	13 568
État de Palestine	2 713 564 600	0,005 %	50	67 839
Total partiel				**81 407**

14-68056 (F) 301214 301214

Merci de recycler